

Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2022-009

Objet : Déclenchement du Plan Blanc – Plan Bleu

- ✚ Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- ✚ Vu la circulaire n° DHOS/CGR/2006/401 du 14 septembre 2006 relative à l'élaboration des plans blancs des établissements de santé et des plans blancs élargis et son annexe ;
- ✚ Vu les articles L. 3110-7 à L. 3110-10 du code de la santé publique ;
- ✚ Vu l'article L. 6143-7 du code de la santé publique ;
- ✚ Vu les articles D. 714-12-1 à D714-12-4 ;
- ✚ Vu la décision du directeur n° 2022-001 en date du 3 janvier 2022 portant délégation de signature aux cadres d'astreinte ;
- ✚ Considérant la nécessité d'adapter les organisations dans le cadre épidémie COVID-19 ;
- ✚ Vu le déclenchement du Plan Blanc par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne / Franche-Comté à l'échelle régionale en date du 8 décembre 2021

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Plan Blanc de l'hôpital et le Plan Bleu de la Résidence Girard de Roussillon sont activés à compter du jeudi 27 janvier 2022.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formulé près le directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (4 Avenue Pierre Scherrer – 89000 AUXERRE) ou d'un recours contentieux près le Tribunal Administratif de DIJON (22 Rue d'Assas – 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auxerre, le 27 janvier 2022

Le Directeur

Yves BUZENS

A circular blue stamp is partially visible behind the signature. The text around the perimeter of the stamp includes 'CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE L'YONNE' and '4 AVENUE PIERRE SCHERRER - 89000 AUXERRE'.